

Légende

Zonage du PLUI

UAB

UC

UY

UB

UE

TAU (a, b, c, p)

A

AS

NL

Ns

Ap

N

Np

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat

Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - bâtiment

Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Hase ou alignement d'arbres

Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Hase ou alignement d'arbres

Zone d'application de l'article L151-6 du code de l'urbanisme

Périmètre de protection au titre de l'article L151-19 - unité bâtie

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de compensation

Périmètre de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau

Espace boisé classé - Espace boisé classé à recréer

Secteur d'ADP

Emplacement réservé (intégration et bénéficiaire en amont)

Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global

Construction récente ou en cours

Atlas des zones inondables - crue fréquente

Atlas des zones inondables - crue exceptionnelle

Conception : Metropolis

Sources : Origine DGPR Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2024 - DD116